

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DELIBERATION 2011-021

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 27  
Date de convocation :  
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Yannik OLLIVIER.

Présent (e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Luc MOREAU**

---

**Objet : PATRIMOINE – Autorisation donnée au Maire de signer la convention de servitude pour une ligne électrique haute tension. Copropriété : Les Terrasses de Saint Martin, Lieux-dits La Balme, La Rochette. Renouvellement de câble HTA.**

---

Monsieur Moreau expose,  
ERDF désire procéder au renouvellement de câble électrique HTA, situé sur la parcelle communale AX196. Il propose l'établissement d'une convention permettant la réalisation des travaux, ainsi que l'exploitation de l'ouvrage considéré.

Cette convention prendra également en compte, la réévaluation de la valeur foncière du terrain (cf. convention)

Elle prendra effet à partir de la date des signatures par les deux parties.

Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour une ligne électrique haute tension avec ERDF.

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 8 février 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**

